

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 28 (2001)
Heft: 5

Artikel: 2 décembre 2001 : frein à l'endettement proposé
Autor: Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913113>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frein à l'endettement proposé

PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ

Cinq objets sont soumis au peuple et aux cantons lors des votations fédérales du 2 décembre prochain. Il s'agit de quatre initiatives populaires et d'une disposition constitutionnelle en vue d'empêcher l'endettement de la Confédération.

COMME IL S'AGIT, dans les cinq cas, de propositions d'amendement constitutionnel, la règle de la double majorité du peuple et des cantons s'applique dans chaque cas. A noter par ailleurs que le gouvernement et le parlement recommandent le rejet des quatre initiatives en votation.

Frein à l'endettement

Avec le Conseil fédéral, le parlement propose un mécanisme financier visant à égaliser, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les dépenses et les recettes de la Confédération, de manière à empêcher un accroissement de la dette. Ce frein à l'endettement a pour but d'affiner et de compléter les instruments destinés à équilibrer les finances fédérales.

La Confédération dispose aujourd'hui déjà d'un instrument servant à contenir l'endettement. Il s'agit d'une règle stipulant

que l'excédent de dépenses ne doit pas dépasser de plus de 2 pour cent le montant des recettes. Cette règle n'est toutefois pas appropriée à long terme. Aux yeux du gouvernement, le mécanisme idéal devrait «non seulement limiter les déficits, mais aussi permettre d'identifier les périodes où il est nécessaire de dégager des excédents». Il convient donc «de fixer non seulement des plafonds à l'endettement, mais aussi des conditions obligeant à dégager des excédents». C'est une politique dite anticyclique qu'appellent de leurs voeux le gouvernement et le parlement: il faut pouvoir générer, en période de boom économique, les moyens permettant de stimuler l'économie en période de récession.

La dette de la Confédération a passé de 40 à plus de 100 milliards de francs entre 1988 et 1999. Avec le frein à l'endettement proposé, elle aurait certes augmenté également, mais n'aurait été que de l'ordre de 68 milliards de francs en 1999, selon une simulation effectuée par les services fédéraux.

Taxe sur l'énergie

L'initiative populaire «pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail» émane du Parti écologiste suisse. Elle a été déposée à la Chancellerie fédérale en 1996 avec plus de 113 000 signatures. Elle vise à réaménager le système fiscal de manière écologique et sociale.

Cette initiative propose une nouvelle disposition constitutionnelle prévoyant que «pour assurer le financement partiel ou total

des assurances sociales, la Confédération préleve une taxe sur les vecteurs d'énergie non renouvelable et sur l'électricité d'origine hydraulique produite dans les centrales d'une puissance de plus d'un mégawatt». Cette taxe serait introduite graduellement et pourrait permettre de financer un éventuel abaissement de l'âge de la retraite et de réduire les cotisations sociales.

Le gouvernement et le parlement reconnaissent que le financement des assurances sociales constitue un «défi majeur», compte tenu notamment des changements démographiques. «Après des décennies d'extension constante, c'est désormais la consolidation des œuvres sociales qui passe au premier plan», relève le Conseil fédéral dans son message au parlement. Après le triple non du souverain aux taxes sur l'énergie le 24 septembre 2000, il n'est guère possible de tabler aujourd'hui sur un nouveau projet de taxe énergétique. Pour assurer le financement de l'AVS, il faut, de l'avis du gouvernement, réduire les dépenses (dont fait partie le réajustement de l'AVS/AI facultative), d'une part, et accroître les recettes par le biais de la TVA d'autre part.

Suisse sans armée...

Déposée il y a deux ans avec 110 000 signatures par le «Groupe pour une Suisse sans armée», l'initiative populaire «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée» prévoit d'une part la suppression de l'armée et d'autre part la mise en place d'une politique de sécurité qui «vise à réduire les injustices qui causent des conflits, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays».

Cette initiative est à peine moins radicale que celle rejetée en votation fédérale en novembre 1989, dans la mesure où elle laisserait la porte entrouverte à la possibilité de participer avec des armes à des activités internationales en faveur de la paix. Quant à la politique de sécurité de la Suisse, elle devrait être complètement reformulée. «En tenant notamment compte de questions relatives à l'égalité des sexes, à l'environnement, à l'équité sociale, elle prendrait une dimension de politique sociale. Une telle politique de sécurité tend vers une société utopique et peut à ce titre paraître idéaliste», juge le Conseil fédéral dans son message au parlement.



Keystone

Les adversaires de l'armée ont récolté 110 000 signatures à l'appui de l'initiative populaire «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée».

...et service civil pour la paix

Dans la foulée, le Groupe pour une Suisse sans armée a déposé, en même temps que, l'initiative «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée», une autre initiative intitulée «la solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix». Ce dernier «contribute à la réduction et à la prévention des situations de violence, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays».

Gouvernement et parlement font observer qu'en matière de coopération internationale et de promotion de la paix, la Suisse travaille déjà dans le sens souhaité par l'initiative, que le travail concret pour la paix se professionnalise toujours davantage, que les objecteurs de conscience ont aujourd'hui déjà la possibilité d'accomplir un service civil et enfin que l'acceptation de l'initiative se traduirait par la prise en charge par l'Etat d'activités assumées actuellement avec succès par les organisations non gouvernementales. Les partisans de l'initiative font observer de leur côté que l'actuel service civil n'est qu'un service de remplacement pour les objecteurs de conscience, qui gagnerait à se développer dans le sens prévu par l'initiative. Il s'agirait d'un service de volontaires qui auraient pour mission de prévenir des situations de violence, en Suisse et à l'étranger, avec les organisations locales. Leur formation serait assurée en collaboration avec les institutions de l'Etat, des organisations non gouvernementales et des privés et les missions compteraient comme périodes de service civil. A noter enfin que cette initiative,

contrairement à celle pour la suppression de l'armée, n'implique pas l'abolition du service militaire obligatoire.

Impôt sur les gains en capital

L'initiative populaire «pour un impôt sur les gains en capital» enfin émane de l'Union syndicale suisse (USS). Déposée il y a deux ans avec l'appui de 104 000 signatures valides, elle vise à taxer les gains en capital à un taux unique et proportionnel de 20 à 25 pour cent. Elle prévoit également la possibilité de déduire les pertes en capital du revenu en capital lors de l'année fiscale ou au maximum durant les deux années suivantes. L'USS estime qu'il n'est plus admissible que les bénéfices réalisés par des particuliers en vendant des actions échappent au fisc. Les gains en capital sont en effet exonérés d'impôt à l'heure actuelle. L'USS estime que l'impôt proposé rapporterait entre 400 millions et 1 milliard de francs par an (100 à 400 millions selon le Conseil fédéral).

Le Conseil fédéral a décidé de reporter à l'année prochaine la votation fédérale sur la nouvelle loi sur le marché de l'électricité. Le Conseil fédéral entend en effet que le peuple puisse donner son avis à ce propos en connaissance des modalités d'application de la libéralisation du marché de l'électricité. Or ces dernières ne seront pas connues avant décembre.

PAT

Votations fédérales

2 décembre 2001

- Arrêté fédéral concernant un frein à l'endettement
- Initiative populaire «pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail»
- Initiative populaire «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»
- Initiative populaire «La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)»
- Initiative populaire «pour un impôt sur les gains en capital»

Votations 2002:

- 3 mars
2 juin
22 septembre
24 novembre

Pour le gouvernement et le parlement, «du point de vue de l'équité fiscale, cet impôt serait certes justifiable, mais il entraînerait notamment en concurrence avec l'impôt sur la fortune et serait peu rentable et administrativement lourd».

Pas tout à fait hermétique?

FOCUS ONU 03/2001



Si la Suisse avait forgé son identité «au souffle des quatre vents», elle ne serait pas complètement hermétique! La Confédération ne devrait pas prendre à son compte cette métaphore multiculturelle moderne, voire à la mode, comme le voudrait M. Pablo Crivelli. Etre

ouvert aux quatre vents ne peut que signifier que l'on n'a pas son propre avis, mais qu'on ne fait que gérer une variété de points de vue. Cela pourrait signifier un mauvais entendement de la tolérance et de la liberté.

Dr. Theo Brune, Bad Iburg
(Allemagne)

Merci pour les camps

Pour la troisième année consécutive, nos enfants ont pu participer aux camps d'été organisés par la Fondation pour les enfants suisses de l'étranger et même à un prix réduit en rai-

son de nos faibles moyens financiers. Ils en reviennent à chaque fois entièrement satisfaits et parlent avec enthousiasme de la Suisse et des contacts internationaux qu'ils y ont noués. C'est pourquoi nous voulons dire un tout grand «merci» à la Fondation et aussi à toute l'équipe qui s'engage à fond pour les enfants sous la direction de Franz Keller.

Christian Theile (Allemagne)

Hissez les drapeaux!

A la fin juillet, début août, j'ai passé 14 jours de vacances à Wilderswil avec mon épouse

anglaise. Nous avons fait une excursion au Jungfraujoch. Ce fut une belle aventure pour moi qui ai émigré en Angleterre en 1957. Le 1^{er} août, nous nous sommes rendus par le Brünig à Lucerne, Zurich et Kloten.

Nous avons fait une halte à Lucerne. Mais que s'est-il passé? Les Suisses ne sont-ils plus patriotes? J'ai été tellement déçu, je ne pouvais pas y croire: où sont les drapeaux multicolores dont on décorait les maisons? D'Interlaken à Kloten, pas une seule personne en costume folklorique!

René Keusch, Birmingham (GB)